

COMPTE RENDU SOMMAIRE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

- **Vente des terrains du lotissement :** Le prix de vente reste inchangé à 48€ TTC le m² sur les surfaces constructibles et 38€ TTC le m² sur les surfaces non constructibles mais la taxation sera appliquée sur le prix de vente total pour les ventes à venir et non plus sur la TVA à la marge, le lotissement ne répondant pas aux critères de l'administration fiscale.
- **Vote des comptes de gestion :** Le conseil municipal vote à l'unanimité les comptes de gestion 2017 de la commune, du CCAS et du lotissement du Champ de la Grange.
- **Vote du budget 2018 lotissement du champ de la Grange :** Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2018 du lotissement du Champ de la Grange comme suit : Dépenses et recettes de fonctionnement 386 948.08€, dépenses et recettes d'investissement 255 222.34€.
- **Vote du budget 2018 Commune :** Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2018 de la Commune comme suit : dépenses et recettes de fonctionnement 827 021.89€, dépenses et recettes d'investissement 665 012.00€.
- **Espaces verts lotissement des Varennes :** Après lecture d'un courrier d'un habitant du lotissement des Varennes qui souhaite acquérir un espace vert, le conseil municipal refuse à la majorité des membres présents, de déclasser les espaces verts du domaine public.
- **Demande de dérogation scolaire :** Le conseil municipal refuse la demande de dérogation scolaire. Le regroupement scolaire a mis en place un service de car gratuit avec un arrêt à l'église de Connerré pour les habitants domiciliés à la Caluyère, afin de véhiculer les enfants entre l'école de Beillé et de Duneau, il y a une garderie le matin et le soir à l'école de Beillé et chaque commune dispose d'un restaurant scolaire.
- **Devis fauchage et débroussaillage :** Le conseil municipal valide le devis de Camille CORDIER pour 3 passages dans l'année 2018 : fauchage en mai ou juin, juillet et débroussaillage des haies, talus, fossés, accotements avec un supplément pour la RD 323.